

## PV DÉFINITIF

SÉANCE DU CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Jeudi 16 janvier 2025

*La séance est ouverte à 20 h 10*

Le jeudi 16 janvier 2025, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, le 10 janvier 2025, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=Eq6vJwhpeXg>

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Marielle PERRIN

PRÉSENTS : Bertrand ARTIGNY ; Myriam BENCHARAA ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Marie-Noëlle FRÉRY ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Sophie HÉRITIER ; Nicolas HUSSON ; Joanny MERLINC ; Marielle PERRIN ; François THEVENIEAU ; Ludovic FABRE.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Tristan DEBRAY (pouvoir à Philippe-Henri CARRY) ; Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER) ; Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Ludovic FABRE).

ABSENTS EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Grégory CUILLERON ; Bénédicte DRAILLARD ; Sophia POPOFF ; Dabia HAZENE-GUILLERMIN.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

\* \* \* \* \*

*Madame Marielle PERRIN procède à l'appel nominatif.*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2024**

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

### **Introduction par Madame la Maire**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes meilleurs vœux, à vous et à vos proches pour cette année 2025.

On commence avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère d'arrondissement qui fait suite à la démission de Monsieur Igor MANFREDI. Elle ne peut pas être présente, ce soir, mais nous serons ravis que Madame Dabia HAZENE GUILLERMIN nous rejoigne dès la prochaine séance. On lui souhaite la bienvenue et on sera ravis d'échanger avec elle.

Dans les petites nouvelles de la vie du Conseil d'Arrondissement et de ses membres, une possibilité de sortie est offerte, en 2025, aux Halles Paul BOCUSE pour déguster les croque-monsieur de Gregory CUILLERON puisque nous avons appris qu'il reprenait un espace de restauration aux Halles.

Merci également à vous qui avez été présents lors des vœux du 5<sup>e</sup>, samedi dernier, à la MJC Ménival. C'est une cérémonie qui a rencontré un joli succès populaire. C'était bien dans la continuité de notre volonté d'être présents dans l'arrondissement, sous diverses formes. On l'avait fait justement pour les cérémonies des vœux. Quand on était encore en temps de confinement, on avait fait une cérémonie filmée au Théâtre du Point du jour. L'année dernière, on était à Lugdunum, l'année d'avant, on était dans cette mairie historique du Vieux Lyon. Là, on était, pour la première fois à Ménival. C'était l'occasion aussi de mettre en avant cette structure qui est très active. On l'a aussi entendu, tout à l'heure, pour le CICA, avec leur spot seniors. On a pu se régaler d'un très beau spectacle autant avec des amateurs très jeunes que des professionnels très impressionnants.

C'était aussi l'occasion de pouvoir rendre hommage à tous ceux qui s'engagent pour faire vivre ce quartier qui n'est pas forcément toujours connu de l'ensemble des Lyonnais, ce quartier de Ménival-Battières-La Plaine où on retrouve des clubs sportifs très engagés — on aura l'occasion, je pense, d'en reparler dans certaines délibérations — ainsi que des structures, notamment de la petite enfance, avec la Maison de l'enfance. C'est aussi un territoire sur lequel arrivent des projets structurants. On a déjà eu l'occasion de parler, à de multiples reprises, des rénovations d'écoles comme l'école Diderot, une rénovation qui a énormément avancé et qui, pour rappel, est la rénovation la plus ambitieuse que la Ville de Lyon n'ait jamais réalisée sur une école, au niveau de Lyon. Nous avons aussi des infrastructures. On en a une qui n'est pas dans le 5<sup>e</sup> mais qui est toute proche et où la Ville de Lyon est la principale contributrice. Il s'agit de la piscine d'Alai qui a fait peau neuve. C'est une très belle infrastructure nautique, et il faut encourager tout le monde à y aller. On a aussi tous en tête qu'à Ménival passera TEOL, et que cela va aussi être l'opportunité de repenser l'avenir de ce quartier.

Pour ceux qui étaient présents, vous l'avez entendu, ce sont des vœux sous le signe de l'action et de l'engagement. Ici, ce n'est pas forcément nécessaire de vous le souhaiter puisque vous êtes déjà toutes et tous et dans l'action et dans l'engagement. Encore une fois, je vous présente toute mon admiration pour tout ce que vous faites et ma gratitude pour votre engagement d'élus, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition parce que c'est essentiel aussi.

Sans plus attendre, quelques mots sur l'actualité à venir :

- En février, nous aurons une soirée Fado, à l'initiative de Marie DUARTE et à destination principalement des seniors, à la salle des fêtes de la Garenne ;
- Le 11 mars, nous aurons, ce qui devient une jolie tradition du 5<sup>e</sup>, le marché carnavalesque des seniors qui rencontre un beau succès ;
- Le 19 février, nous aurons l'inauguration du Square Jeanne et André Ribouton. Il s'agit de la nouvelle dénomination du Square des Quatre colonnes. L'école, la MJC attenante y seront associées. ;
- Le 20 février, on aura aussi une proposition d'activités familiales avec un atelier « zéro déchet » en mairie Locard, à destination des parents de jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Nous démarrons l'année à venir avec de belles activités intergénérationnelles, pour tous les publics du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Madame BUFFLIER, je vous cède la parole.

Laurence BUFFLIER : Madame la Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, mes meilleurs vœux à tous.

Je voulais rendre hommage, en quelques mots, à Madame Anne-Marie COMPARINI, une grande dame qui vient de nous quitter. Je l'ai souvent côtoyée lorsque j'étais journaliste, plus qu'en politique. Je ne vais pas revenir sur sa carrière, mais je tenais à saluer, en mon nom et en celui de mon groupe, une femme d'une grande élégance politique et humaine, une femme courageuse qui a su affronter le sexisme de ses pairs, une femme de conviction qui a réussi à repousser l'extrême-droite, une femme de dialogue et d'écoute engagée jusqu'au bout.

Merci.

Nadine GEORGE : Je vous remercie pour cet hommage qui fait écho à celui que j'ai fait lors des vœux. C'est une figure inspirante, à de multiples titres, notamment pour le courage dont elle a fait preuve, tant en tant que femme politique — elle en a entendu des vertes et des pas mûres pour le moins — que pour son positionnement par rapport à l'extrême-droite qui devrait continuer à inspirer tout le monde.

## **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 18 projets de délibération.

---

**1 — 2025-43459-MA5-403 — État spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon — Exercice 2024 — Décision budgétaire modificative n° 2 — Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants — Mairies d'arrondissement — Mairie du 5<sup>e</sup>**

---

**Rapporteure : Nadine GEORGE**

Nous attaquons avec une première délibération sur l'état spécial du 5<sup>e</sup> arrondissement, avec une décision modificative qui est très simple puisqu'il s'agit d'intégrer le coût des législatives qui apparaît donc en dépenses pour la somme d'un peu plus de 6 500 euros. La même somme est créditée dans les recettes pour qu'on soit à l'équilibre. On verra s'il faudra faire la même chose pour l'année à venir ou pas.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

**5 abstentions : Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Béatrice GAILLIOUT, Jean-Dominique DURAND et Ludovic FABRE.**

---

**2 — 2025-40069-CMMA5-392 — Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition de « Lyon Urban Trail » du 29 au 30 mars 2025 — Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements — Direction événements et animation**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une course qui commence à devenir culturelle au sein de notre arrondissement et à Lyon, de manière générale, qui est organisée par l'association qui s'appelle le « Lyon Urban Run ».

C'est une délibération qu'on vote systématiquement chaque année. Elle a une particularité sur laquelle je vais revenir, mais il est clair que l'association « Lyon Ultra Run » a réussi à conjuguer à la fois, l'effort sportif, la convivialité et surtout, naturellement, une démarche qui soit écoresponsable. Dans la délibération, vous avez l'ensemble des courses qui sont prévues ainsi que les engagements que prend « Lyon Ultra Run » en matière d'écoresponsabilité. Cette course rencontre de plus en plus de succès et nous espérons que l'édition 2025 sera aussi belle que l'édition 2024.

La petite particularité, vous l'avez vue — et je reviendrai dessus, tout à l'heure —, concerne les subventions attribuées aux clubs sportifs. L'état des finances nationales est compliqué, très difficile, très tendu, et vous savez que les collectivités territoriales sont mises à contribution et devront participer à l'effort national de rétablissement des comptes publics. Un projet de loi de finances élaboré par l'équipe de Monsieur BARNIER a été rejeté suite à la censure. Le gouvernement de Monsieur BAYROU revient avec un projet de loi de finances qui sera sensiblement amendé si on en croit les dernières déclarations qu'il a faites, il y a quelques temps, dans son discours de politique générale. Du coup, au niveau de la Ville, à un moment, il faut prendre des décisions, il faut proposer un budget. Il a été décidé d'avoir une attitude prudentielle, et de n'attribuer que 70 % du montant qui a été affecté en 2024, soit 16 000 euros pour cette manifestation de « Lyon Ultra Run ».

Tout à l'heure, je reviendrai sur les autres associations sportives de l'arrondissement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**3 — 2025-40070-CMMA5-393 — Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation de la 8<sup>e</sup> édition de l'évènement « Lugd'O Night » le 18 janvier 2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements — Direction événements et animation**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Là aussi, c'est une belle course d'orientation organisée par le Comité Départemental de Course d'Orientation du Rhône et de la Métropole. Vous apprécierez le jeu de mots : Lugd'O Night. C'est rigolo. Il y a des gens qui ont toujours un peu d'inspiration. Quoi qu'il en soit, c'est quand même une course qui allie à la fois la découverte du patrimoine et course, et cela se fait la nuit.

Ils demandaient une subvention à hauteur de 1 000 euros. C'est l'objet de la délibération. L'an passé, en 2024, il y avait eu environ 500 personnes. C'est une manifestation sportive, sociale, culturelle, qui prend de plus en plus de place dans notre activité de Lyonnais. C'est une très belle course. Nous leur attribuons 1 000 euros pour cette course.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable.***



**Arrivée à 20 heures 29 de Mme Sophia POPOFF**

---

**4 — 2025-39258-CMMA5-394 — Évolution du règlement intérieur Hé Hop — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction des sports**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Il s'agit d'une délibération très technique puisque c'est la modification du règlement intérieur de l'organisation des vacances « Hé Hop » qui est une fusion des accueils de loisirs Divertisport et Ateliers de l'été. C'est très technique, il n'y a pas vraiment d'enjeux. Vous avez une modification sur les modalités d'ouverture, sur la protection des données, sur le droit à la rétractation. Là aussi, il a été souhaité que les personnes qui s'engagent pour inscrire leurs enfants aux différentes activités, ce ne soit quand même pas complètement ouvert, qu'il n'y ait pas de désistements. Cet aspect « rétractation » a été rajouté au règlement intérieur. C'est une délibération très technique et très administrative.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**5 — 2025-39649-CMMA5-397 — Attribution de subventions de fonctionnement de 2 376 293 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 — Approbation d'une convention d'application financière type et de conventions cadres — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction des sports**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Nous arrivons à une délibération très importante pour la vie des quartiers, la vie des clubs sportifs qui sont dans notre arrondissement. Nous avons été amenés à avoir une attitude prudentielle sur au moins deux associations sportives, le BBLM et le Football Club de Ménival qui sont 2 associations sportives qui touchent à des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 euros.

Pour l'instant, il leur a été attribué seulement 70 % de ce qu'ils avaient touché en 2024. Puis, en fonction des dispositions qui seront prises par le Gouvernement et de la contribution des différentes collectivités à l'amélioration des comptes publics, on verra comment on peut compléter ces subventions, parce que pour le BBLM et le Football Club de Ménival, c'est une coupe assez importante. Cependant, 70 %, cela doit pouvoir ne pas trop les pénaliser, en ce début de saison.

Pour le reste des équipes, vous avez pu constater que globalement, on a maintenu les subventions de 2024, à l'exception de quelques-unes. C'est au regard du travail qui est fait par ces clubs sportifs comme le Football Club du Point du Jour qui est un club qui, je pense, est en train de prendre une belle dimension dans le quartier, notamment avec le travail qu'ils font avec tous les enfants, mais aussi avec une volonté d'intégrer des joueurs en situation de handicap, de relancer le football féminin. C'est un club qui mérite d'être soutenu. Malheureusement, il est dans une configuration économique, au niveau national, qui ne nous permet pas d'aller trop vite pour le soutenir. Cependant, tout ce qu'on peut faire, au niveau de la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement pour soutenir ce club de foot qui a toute sa place dans notre quartier, est fait avec beaucoup de plaisir.

Il y a un club que je ne présente plus, ce qui fait que je vais aller très vite. Il s'agit du Club omnisports de Lyon. C'est surtout pour la partie rugby. Vous savez, toutes et tous que maintenant, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous avons, et on peut en être fiers, un vrai terrain de rugby. De plus, le travail qui est fait par les équipes du Club omnisports de Lyon est tout à fait remarquable. Hier,

j'étais aux vœux du LOU Rugby. J'ai eu l'occasion de pouvoir échanger avec plusieurs responsables du LOU Rugby. Naturellement, ils sont très fiers, très contents, très heureux qu'à la Sarra, il y ait un club de rugby. Ils connaissent bien naturellement les dirigeants et dirigeantes du COL. En tout cas, cela se passe en bonne intelligence, ce qu'il va peut-être faire, qu'à un moment ou un autre, Lyon ne sera plus une terre de football mais une terre de rugby. Ce sera parfait !

Dernier point, un club que j'aime beaucoup aussi, le VBLM, parce le président a une volonté de faire en sorte que toutes les équipes, notamment de badminton et les équipes de volley soient mixtes. C'est une identité de ce club, qui est très convivial, qui a un véritable rôle social, qui a une belle dimension, un bel état d'esprit. On le soutient autant qu'on le peut. Naturellement, si on avait d'autres équipements, on pourrait lui en fournir d'autres, mais en tout cas, avec les moyens qui lui sont attribués, l'équipe du VBLM fait un travail remarquable et il fallait absolument qu'on le reconnaisse.

Myriam BENCHARAA : J'ai une question pour l'AS Beaumarchais. Je voulais savoir comment vous expliquez cette baisse de presque 30 %.

Bertrand ARTIGNY : C'est le Basket-Ball Beaumarchais, le BBLM. C'est comme pour le FC Ménéval. Ils ont des subventions supérieures à 23 000 euros. Aujourd'hui, tous les clubs qui ont des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 euros ont obtenu un premier versement de leur subvention pour l'année 2025, à hauteur de 70 %. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure. C'est l'effort qui est demandé à la Ville de Lyon, entre autres, mais c'est l'effort qui va être demandé sur l'ensemble des collectivités territoriales pour participer à l'équilibre des comptes publics. Aujourd'hui, pour la Ville de Lyon, cela représente un effort d'économies de l'ordre de 25 millions d'euros, si on se base sur le PLF de Monsieur BARNIER qui avait été repris au Sénat. Aujourd'hui, les annonces faites par Monsieur BAYROU n'ont été actées par aucune instance. Elles vont quand même être importantes, en tout cas, pour la Ville de Lyon. Que ce soient les écoles, les clubs sportifs ou autres, il y a un effort d'économie qui est porté.

Aujourd'hui, sur ces deux clubs, c'est 70 % de leur subvention. Après, en fonction de ce qui sera voté à l'Assemblée nationale ou à la Commission Mixte Paritaire — parce qu'à mon avis, c'est plutôt comme cela que cela va finir —, il y aura probablement des ajustements. Monsieur BAYROU a donné des indications qui montrent qu'il sera un peu moins dur que Monsieur BARNIER. Pour l'instant, on est plutôt dans le flou artistique.

Laurence BUFFLIER : Cela concerne les 70 % d'avance et les 30 % en suspens. Est-ce qu'on a une petite idée de combien on risque de raboter aux associations puisque là, on est quand même sur des subventions de fonctionnement pour les associations sportives, mais aussi pour les structures petite enfance, les MJC, les Centres sociaux, les maisons de l'enfance, les structures culturelles. On va retrouver cela dans tous les prochains dossiers. À terme, à combien cela peut se monter ? 5 %, 10 % ? Tout le monde sait que ces subventions de fonctionnement sont essentielles au fonctionnement de ces structures.

Bertrand ARTIGNY : Si vous avez des relations au niveau du ministère ou au niveau de l'Assemblée nationale ou au niveau du Sénat, il ne faut pas hésiter à les solliciter. Nous, nous n'en avons pas beaucoup. Il faut quand même avoir en tête qu'en France, il y a une politique qui a été menée par un président, par un gouvernement, par des députés. C'est un système qui a été mis en place et qui a conduit à avoir un taux d'endettement de 3 300 milliards. Voilà la réalité. C'est un déficit public qui a explosé puisqu'on atteint 6,1 %. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la France a complètement perdu son autorité au niveau européen et au niveau mondial. Si vous lisez un peu ce qu'il se passe au niveau mondial, que ce soit au niveau de l'énergie en Afrique subsaharienne ou ailleurs, la France a perdu énormément de poids. Aujourd'hui, ses comptes sont considérés comme étant relativement sûrs, mais ils se détachent de plus en plus de ceux de l'Allemagne. En fait, on arrive dans un mur.

Aujourd'hui, l'effort qui est demandé par les collectivités territoriales — c'est ce qui avait été proposé par Monsieur BARNIER —, c'était quand même 5 milliards. C'est énorme. Sachant que

sur les 55 qui restent, ce sont autant de prestations, autant de services pilotés par l'État qui ne seront pas faits. De toute façon, cela reviendra, à un moment ou un autre, dans les mairies, les départements, les régions. Du coup, soit on ne fait rien, et là, c'est la faillite totale — on est dans un processus grec, il ne faut pas se raconter d'histoires — soit au contraire, on prend ses responsabilités. Le gouvernement BARNIER avait pris des responsabilités qui étaient impossibles à tenir. A son corps défendant, il n'avait pas eu le temps de le préparer. BAYROU a eu un peu plus le temps. Il a un ministre avec lui, qui s'appelle REBSAMEN, qui connaît bien les collectivités territoriales. Aujourd'hui, ils sont arrivés à atténuer l'effort. En gros, au lieu de 5 milliards, on passe à 2 milliards. Il y a un certain nombre de choses — je ne vais revenir sur les aspects techniques ou la TVA — qui sont supprimées. Il y a le fameux fonds de réserve. C'est sur plus de 400 ou 500 collectivités, mais c'est entre 2 000 et 3 000, on ne sait pas exactement combien, etc.

Puis, le déficit n'est plus à 5 %, il est à 5,4. C'est énorme. Ce sont des chiffres qui sont quand même assez importants, à la fin. Du coup, aujourd'hui, on a deux possibilités. Soit on continue à aller dans le mur — on y est déjà, d'ailleurs — et dans ce cas, cela va être très compliqué parce que si la France est mise sous tutelle, comme cela a été le cas pour la Grèce et l'Italie, ce n'est même pas 30 %. Ce sont des banquiers européens qui vont s'occuper des finances de la France, et ils ne feront pas dans le détail. Soit, on prend nos responsabilités.

Je prends ma casquette, excusez-moi, de Vice-président aux Finances, parce que c'est une question importante. J'ai toujours dit, notamment à Monsieur REBSAMEN, que s'il fallait discuter tant à la Métropole qu'à la Ville de Lyon, on est prêts à discuter sur la façon dont on va contribuer à la réduction des déficits publics.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'on est obligés de se serrer la ceinture. Au niveau de la Métropole de Lyon, cela a été extrêmement important. Ce sera extrêmement violent aussi, mais c'est violent partout. En fait, aujourd'hui, on essaie de sauvegarder le minimum, de permettre à des clubs — pour en revenir à la question des clubs — de pouvoir au moins continuer à lancer leur saison. On va attendre que le PLF 25 arrive pour savoir quel sera l'état de nos recettes et en fonction des chiffres qui vont être donnés, il y aura nécessairement des ajustements. Aujourd'hui, on est plutôt dans une attitude prudentielle, qui a été plutôt basée sur le PLF de Monsieur BARNIER. La situation n'est pas satisfaisante, on est bien d'accord. Cependant, il faut avoir en tête que de toute façon, il faut essayer de limiter la casse. Il faut absolument qu'on accepte de rentrer dans le processus d'équilibre des comptes publics.

**Sophia POPOFF :** Au-delà de la nécessité d'aller vers cette baisse de subventions et d'affectation, je pense qu'il y a aussi une politique qui doit être menée. On en avait parlé, à l'occasion. Je pense qu'on est relativement alignés par rapport à cela, c'est-à-dire qu'il y a une sensibilisation auprès des acteurs associatifs. Elle est aussi vers une rationalisation des coûts.

C'est vrai qu'il y a des acteurs associatifs qui auraient tout intérêt d'aller vers soit des alliances, soit un rassemblement puisqu'on a la chance d'être sur un territoire qui, jusqu'à présent, était relativement bien épargné. On a un tissu associatif très riche, que ce soit au niveau sportif, et le 5<sup>e</sup> n'y échappe pas. Je pense qu'on en avait parlé pour le Football Club de Ménival et celui du Point du Jour. Je crois qu'il faut aussi que les collectivités prennent leurs responsabilités. L'État prend ses responsabilités. Il y a peut-être aussi la nécessité d'aller vers une sensibilisation de ces acteurs. Je pense qu'ils sont déjà bien au fait, et je crois qu'il y a vraiment un travail de pédagogie à anticiper, parce que je crois aussi que ce n'est que le début.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

**1 n'a pas pris part au vote : Tristan DEBRAY.**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Il s'agit de la modification de quelques périmètres scolaire sur la Ville de Lyon — aucun ne se trouve dans le 5<sup>e</sup> — et d'un ajustement du règlement des dérogations, pour la rentrée 2025.

Vous connaissez tous le périmètre affecté à chaque école, et inversement. Vous savez tous qu'il y a des ajustements qui sont inévitablement nécessaires du fait de l'évolution de la démographie, du fait de la livraison de bâtiments. Il y a une nécessité de rééquilibrer les effectifs compte tenu de la capacité d'accueil des écoles et la nécessité, du mieux possible, d'assurer la mixité de ces écoles puisque c'est un atout pour un pays.

Je précise, c'est important, parce que j'entends souvent cette question dans les conseils d'école, qu'on ne modifie pas un périmètre scolaire à la légère. Il faut de bonnes raisons pour le faire. Il y a une énorme concertation qui est faite. Cela prend du temps, un an voire deux ans. Tout le monde est consulté : la Mairie, l'Inspection, les parents d'élèves... Quand on modifie le périmètre d'une école, on modifie ceux du voisin. On ne peut pas faire de concurrence comme cela. Tous les acteurs sont ainsi entendus.

Est-ce que je passe en revue les quatre situations ? Il y a des modifications, et il y a toujours plein de bonnes raisons de le faire. Cela ne concerne pas le 5<sup>e</sup>. Il faut des raisons très précises, on ne peut pas faire cela à la légère.

Concernant les dérogations scolaires, c'est très simple. C'est simplifié et très clair sur la possibilité des familles de faire appel quand leurs dérogations n'ont pas été acceptées. Cela concerne le 5<sup>e</sup> pour la maternelle Champvert qui a des très petites sections. On va, très clairement, rappeler le règlement concernant les dérogations des très petites sections. Il y avait besoin de clarification.

[Nadine GEORGEL](#) : Monsieur GAIDIOZ, si vraiment vous pensez qu'il est nécessaire de nous expliquer des cas très précis.

[Pierre GAIDIOZ](#) : Pas des cas très précis, mais que tout le monde reconnaisse et retienne qu'il faut une très bonne raison.

[Nadine GEORGEL](#) : je pense que le message est passé.

[Pierre GAIDIOZ](#) : Si vous lisez la délibération, vous aurez toutes les raisons.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération concerne les murs de soutènement qui longent les deux rives de la Saône et la rive droite du Rhône.

Il s'agit tout simplement de permettre à la Métropole qui jusqu'à maintenant, avait en charge le nettoyage de ces berges — notamment des murs qui sont au-dessus l'eau, sur lesquels, comme vous le savez, il y a beaucoup de graffitis —, de façon à ce que ce soit finalement la Ville de Lyon

qui se charge de ce travail parce que cela sera plus efficace, plus rapide, plus fluide, mieux organisé puisqu'il n'y aura plus qu'une collectivité qui aura en charge tous ces travaux. J'ajoute que la Ville de Lyon sait très bien le faire car elle a l'équipement, le savoir-faire, les équipes.

Il y a une convention. Il y a 57 500 mètres carrés qui sont concernés. La Ville de Lyon prendra en charge ces travaux et la Métropole paiera la dépense qui représente une somme de 320 000 euros, *a priori*, pour l'année. S'il faut ajuster, l'année suivante, on ajustera.

La convention prendra effet dès que les signatures des deux collectivités seront faites. Cela prendra effet jusqu'à la fin de l'année 2025, puis reconductible 2 ans.

Laurence BUFFLER : C'est juste une très bonne décision pour une meilleure efficacité puisque parfois, c'était très compliqué. Merci.

Philippe-Henri CARRY : Oui, et ainsi la Ville de Lyon, ville patrimoniale, retrouvera son esthétique d'antan. Il y a toujours eu des tags sur ces parties des quais de Saône. L'idée, pour être plus efficace, c'est de les nettoyer le plus souvent possible, de manière à ce que cela ne revienne pas ou le moins possible.

Pierre GAIDIOZ : C'est un périmètre historique.

Nadine GEORGEL : On partage tous l'idée que ce sera plus efficace.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**8 — 2025-39940-CMMA5-405 — Adaptation du montant de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Il s'agit de l'adaptation du montant initial de l'opération « Accompagnement des apaisements écoles », c'est-à-dire tout ce qui concerne l'éclairage public, les espaces verts, les accès, etc., par l'affectation d'une somme complémentaire puisque des travaux vont être ajoutés à la liste précédente.

La Ville de Lyon, dont le souhait est de permettre aux piétons et cycles de se déplacer dans les meilleures conditions et avec la Rue des Enfants que Tristan DEBRAY porte, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Vous connaissez tous l'intérêt des Rues des Enfants : l'apaisement, la sécurisation, la végétalisation, quelques réalisations artistiques. Il y a les fresques qui ont été mises en même temps. Il y a aussi eu quelques animations. Je ne rentre pas dans le détail de la répartition des dépenses entre la Ville de Lyon et la Métropole.

Je précise que cela représente 56 sites — c'est intéressant, quand même —, 104 établissements sur la Ville de Lyon, y compris crèches, maternelles et élémentaires, 16 500 enfants concernés. C'est une énorme proportion sur l'ensemble des enfants. Nous allons continuer en 2025 et 2026 en ajoutant 20 sites, 40 établissements.

Permettez-moi de prendre 30 secondes pour évoquer le travail qui est fait dans le 5<sup>e</sup>. Nos deux élus que sont Marielle PERRIN et Philippe CARRY ont passé beaucoup d'heures de concertation avec les équipes. Philippe CARRY est dans la végétalisation. Les parents ont aussi été concertés. Puis, il y a eu beaucoup de réunions techniques avec la voirie, parce que ce n'est pas simple de faire cela, c'est très long.

Dans l'ordre à peu près chronologique :

- La rue François Vernet devant Gerson, devant les deux écoles. Une animation culturelle a eu lieu à ce moment-là ;
- Quasiment toutes les rues qui entourent les deux écoles maternelles et élémentaires Ferdinand Buisson, plus la fresque ;
- Le très beau cheminement — que vous avez dû voir — de l'école François Truffaut, avec le déplacement de l'école qui fait que c'est très sécurisé ;
- La rue des Anges et la montée de Choulans. Je ne rentre pas dans le détail. C'est vraiment en plus des très beaux candélabres qui vont être bientôt installés. J'en parlerai tout à l'heure ;
- La rue Pierre Valdo, devant l'école maternelle des Gémeaux et une partie de l'école élémentaire. Ce sera fait en 2025 ;
- J'ajoute les deux fresques, celle de Ferdinand Buisson et celle des Battières.

Cela fait au total 8,5 établissements puisqu'il y a la moitié de l'école des Gémeaux, ce qui n'est pas mal pour le 5<sup>e</sup>. Ce sont plus de 1 000 élèves qui sont concernés. C'est du très beau travail. Allez voir. Je précise simplement que chaque fois, il y a un partenariat entre les écoles et la DBNV pour aménager. Tous les enfants participent. Quand ils sont tout petits, ils massacrent un peu, parce que même les maternelles s'y mettent. Monsieur NUTI qu'il faut signaler, fait un très beau travail à la DBNV.

Vous avez déjà vu, sur le cheminement de François Truffaut, de très beaux candélabres qui ont été réalisés à partir de dessins d'enfants. Un artiste en a fait des candélabres solides qui vont rester à l'extérieur. C'est très beau, la nuit. Allez-y. Il y aura bientôt cela, rue des Anges. Allez-vous y promener parce que c'est vraiment très joli. Puis, il y aura bientôt cela, peut-être à la rentrée de septembre, rue Pierre VALDO.

On ajoute 3 600 000 euros à la somme initiale, ce qui fait un total de 8 millions d'euros.

Laurence BUFFLIER : J'aimerais bien connaître le prix des candélabres réalisés par un artiste. Si nous considérons que l'apaisement des abords des écoles est essentiel, nous voterons contre ce rapport, en guise de contestation. Vous doublez le budget alloué au développement des rues des écoles, le passant de 4,4 millions d'euros à 8 millions d'euros, alors même que vous dites aux associations culturelles et sportives, aux structures en tous genres, qu'elles vont devoir se serrer la ceinture, alors même que vous réfléchissez, comme on le dit dans la presse, à sucrer le feu d'artifice du 14 juillet, à étendre le stationnement payant le soir, les dimanches et le mois d'août, que vous réfléchissez à augmenter le tarifs des piscines et des patinoires. Vous punissez les Lyonnais. Plutôt que de reporter certains investissements, plutôt que d'abandonner ce projet de voile au coût faramineux, sur la place Bellecour, plutôt que de lever le pied, vous faites payer aux Lyonnais la politique gouvernementale actuelle et nous trouvons que c'est très injuste.

Merci beaucoup.

Nadine GEORGEL : Juste pour précision, les candélabres dont il est question sur le cheminement de François Truffaut, c'est la reproduction de dessins d'enfants. Il n'y a pas trop de droits de propriété intellectuelle. Ils ont simplement été reproduits dans les candélabres. Du coup, on s'est épargné une prestation d'un grand artiste. Mais les enfants le sont.

Pierre GAIDIOZ : Il fallait bien éclairer, de toute façon. D'une façon ou d'une autre, il aurait fallu un éclairage adapté à la nouvelle situation.

Nadine GEORGEL : On vous invite à aller les voir parce que pour un coût tout à fait raisonnable, c'est vraiment sympa, dans un quartier qui en a besoin.

Je ferai écho sur l'importance de ces Rues des Enfants et de l'apaisement de la circulation au vu de ce qu'on entend dans les conseils d'arrondissement des enfants. On vous invite aussi à venir.

Vous y êtes les bienvenus. On voit à quel point l'environnement urbain est perçu d'une manière agressive par les enfants. On en est à la 3<sup>e</sup> promotion de jeunes élus. Ils ont été installés, il n'y a pas longtemps, et sur toutes les promotions, les enfants mentionnent comment ils perçoivent l'environnement urbain, et comment ils se sentent en insécurité notamment par rapport à la circulation automobile.

Vous étiez présente samedi. Nous avons une jeune élue qui a lu un beau discours de vœux, qu'elle avait elle-même écrit. Ce n'est pas nous qui lui avons donné. Elle terminait avec cela en disant que son vœu pour 2025, du haut de ses 10 ans, était qu'il y ait une meilleure cohabitation des usages. Les Rues des Enfants, cela répond exactement à cette attente des enfants qui ont aussi le droit de grandir sans avoir peur de se faire écraser ou de percevoir un environnement urbain hostile pour des petits.

Laurence BUFFLIER : C'est pour cette raison que j'ai bien introduit mon propos en disant que nous étions complètement pour le développement des rues des écoles et que c'était un vote contre en guise de contestation de ce qui est en train de se passer. On pourrait peut-être réduire un peu la voilure, aller plus lentement, regarder le coût de tous ces aménagements pour les réduire un peu et ne pas impacter, comme cela va certainement être le cas, les associations, les Lyonnais en les privant d'un moment festif comme le 14 juillet, pour 160 000 euros de feux d'artifice. Il suffirait peut-être de réduire la taille du feu d'artifice. La fête Entre Rhône et Saône, c'est quand 800 000 euros de budget. Cela pourrait descendre à 400 000, mais 800 000 euros, c'est énorme ! C'est énorme ! Cela devrait être depuis le début que cette fête ne coûte que 400 000 et pas 800 000.

Vous avez dit que l'effort demandé aux collectivités était de 5 milliards, et pouvait descendre à 2 milliards, ce qui fait que l'effort de la Ville de Lyon ne sera plus de 25 millions mais de 10 millions d'euros, si je calcule bien. Si vous récupérez la moitié, 1,8 million d'euros, sur les rues des écoles, en les déplaçant, si vous récupérez 400 000 euros sur la fête Entre Rhône et Saône, on progresse vite vers les 10 millions sans impacter les associations et les structures, par exemple, ni les Lyonnais. La patinoire et la piscine, c'est déjà cher. Les gens qui vont à la patinoire en famille, c'est une ruine. C'est très cher. Vous ne pouvez pas continuer d'augmenter les tarifs. C'est pour cette raison que je vous disais que ce sont les Lyonnais qui sont punis.

Nadine GEORGEL : Par rapport à ce que vous pointez, peut-être qu'il conviendrait de distinguer fonctionnement et investissement. Là, on est sûr de l'investissement. Après en termes de montant astronomique, quand on laisse une ardoise de 60 milliards, c'est astronomique !

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable.***

***2 votes contre : Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT***

---

**9 — 2025-39703-CMMA5-391 — Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 8 900 887 euros — Exercice 2025 — Approbation d'un avenant à la convention cadre et d'une convention d'application financière afférente — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction de la petite enfance**

---

**Rapporteuse : Sophie HÉRITIER**

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération qui est formulée de cette façon, tout le temps. C'est la première tranche de subvention de fonctionnement pour les établissements accueillant des jeunes enfants, sur notre territoire. On verse toujours une première partie en janvier, pour démarrer l'année, et on a la tranche suivante qui est versée en septembre. Il n'y a pas de changement sur la façon dont cela fonctionne auprès de ces établissements. Il n'y aura pas de surprise pour eux, contrairement à d'autres types de structures.

Cela concerne :

- Le Chantoiseau ;
- Les Cocons de l'Ouest ;
- La Baleine ;
- Les P'tits malins ;
- Le RPE, la Courte Echelle.

Cela représente 140 places sur notre territoire.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**10 — 2025-39817-CMMA5-402 — Attribution de subventions de fonctionnement à 15 institutions culturelles pour un montant de 3 429 140 € — Exercice 2025 — Approbation de conventions-cadre et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres — Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements — Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteuse : Nadine GEORGEL en remplacement de Joanny MERLINC**

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement pour 15 institutions culturelles, pour un montant total avoisinant 3,5 millions d'euros, pour l'exercice 2025.

Pour rappel, ces subventions s'inscrivent dans la politique culturelle menée par la Ville de Lyon, avec pour objectif le soutien à la création artistique, le développement des parcours d'éducation artistique et la coopération internationale dans le domaine artistique.

Dans le 5<sup>e</sup>, on est concernés pour deux structures :

- Le Théâtre du Point du jour, que tout le monde connaît, avec une très belle programmation. Je me permets d'en faire la publicité. Ce soir et demain soir, ils présentent un très beau spectacle, toujours sur le format ReporTERRE, avec Claire CHAZAL comme lectrice ;
- Une deuxième structure qui a rouvert, il n'y a pas très longtemps. Il faut vraiment inciter tout le monde à y aller. C'est le Théâtre de Guignol qui a rouvert après les travaux du Palais Bondy.

Pour le Théâtre du Point du Jour, il s'agit d'un montant de subvention de 231 000 euros, et pour la deuxième structure, 105 000 euros.

Ce que Bertrand ARTIGNY exposait pour les subventions aux clubs sportifs s'applique de la même manière pour les subventions aux structures culturelles, dans le contexte d'incertitudes budgétaires dans lequel nous sommes tous plongés. Le choix est fait d'attribuer 70 % du montant des subventions de l'année précédente, et non pas 80 % comme c'était le cas précédemment, en attendant d'avoir plus de visibilité sur les orientations et les capacités budgétaires.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**11 — 2025-39928-CMMA5-389 — Lyon 5<sup>e</sup> — Approbation du protocole d'accord conclu entre le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 69 rue Saint Georges et la Ville de Lyon relatif à la prise en charge de la moitié des frais de ravalement du mur mitoyen — EI 05151 — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction centrale de l'immobilier**

---

**Rapporteuse : Catherine GOUJON**

Il s'agit donc de l'approbation d'un protocole d'accord conclu entre le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis au 69, rue Saint-Georges et la Ville de Lyon, relatif à la prise en charge de la moitié des frais de ravalement du mur mitoyen, puisque la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle non construite, sise au 71 rue Saint-Georges. Il s'agit du montant de la moitié des travaux de ravalement qui relèvent de la Ville de Lyon, et qui s'élèvent à 13 231 euros.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**12 — 2025-39920-CMMA5-388 — Approbation du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités — Avis de la Ville de Lyon — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Merci Madame la Maire, merci Monsieur le Directeur de cabinet.

Concernant le Plan de Mobilité des territoires, en 2017, le SYTRAL avait adopté le plan de déplacements urbains, le PDU, et la Loi d'orientation des mobilités de 2019 a fait évoluer ce Plan de déplacements urbains en Plan de Mobilité, c'est-à-dire qu'il a étendu ce plan à la prise en compte des besoins de mobilité active, inclusive, ainsi que la limitation de l'étalement urbain.

Aujourd'hui, je vous demande de voter l'avis de la Ville de Lyon sur ce Plan de Mobilité du SYTRAL. Voici la carte sur laquelle ce Plan de Mobilité a un impact. C'est beaucoup plus étendu que la Métropole de Lyon, beaucoup plus étendu que l'agglomération. On parle quasiment de 2 millions d'habitants. Le Plan de Mobilité doit déterminer les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Il s'agissait de répondre à des objectifs de soutenir la diminution des gaz à effet de serre, de participer à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore, et de concourir à la préservation de la biodiversité.

Il a énormément de chiffres dans ce rapport de plus d'une centaine de pages, avec différentes régions : le Beaujolais, l'Ouest lyonnais, l'agglomération lyonnaise et au sein de l'agglomération lyonnaise, la métropole. On trouve deux chiffres-clés. En 2015, il y a eu une grosse enquête de déplacements auprès des usagers, une enquête ménages. Le SYTRAL est en train d'organiser une nouvelle enquête ménages pour 2026-2027. La plupart des chiffres qui sont présentés ici, datent de l'enquête ménages de 2015. Le chiffre de 2040 indique les objectifs. Par exemple, si on parle de l'agglomération lyonnaise, en 2015, il y avait 2 % de déplacements à vélo pour un objectif de 17 % en 2040, ou de 18 % de déplacements en voiture, incluant le covoiturage, alors qu'en 2015, on était plutôt proches de 48 %.

On a quelques indicateurs multimodaux au niveau de la Métropole. On a vu, depuis 6 ans, quasiment un doublement de l'usage du vélo. On a eu une grosse baisse, pendant le COVID, bien sûr, de l'usage des transports en commun. Pour l'année 2022, on est revenus à un usage proche de 2017, avec par contre, un usage de la voiture qui a diminué de 15 %.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des cartes, mais je voudrais vous montrer qu'il y a une grosse réflexion qui est faite au niveau d'un territoire très vaste où on parle de lignes de trains, métros tramways pour notre métropole, mais aussi de lignes de bus, de cars, de lignes de covoiturage renforcées. Il y a aussi l'idée de renforcer le TER, d'avoir une espèce de TER métropolitain.

On a des projets court terme, 2025-2030. Ce sont des projets qui sont déjà en construction. On a le T10 qui passe à Vénissieux, Saint-Fons et le T9. Pour information, le parti pris du SYTRAL, c'est de faire un plan de mobilité réaliste et réalisable, notamment d'un point de vue financier. Par exemple, le T9 et le T10 sont inscrits au Plan de déplacements, de mobilité, depuis les années 90, mais n'avaient jamais été réalisés, alors que toutes les lignes que le SYTRAL a voulu inscrire sont des projets réalisables d'un point de vue finances et d'un point de vue timing. On retrouve notre TEOL. On propose aussi une extension de TEOL, côté Craponne, avec des cars à haut niveau de service.

Pour tous ceux qui veulent plus d'informations, je suis à votre disposition pour qu'on prenne un temps de 2 heures ensemble pour revoir le document. N'hésitez pas. Ce soir, je ne vais pas rentrer plus dans le détail. Je dirai juste que l'année dernière, l'utilisation des transports en commun a battu le record de 2018.

C'est un PDM qui va être approuvé en septembre au niveau du SYTRAL, puis ce sera à la Métropole de faire son Plan de déplacements, de mobilité, pour 2028. Ce sont des études qui prennent beaucoup de temps, d'où l'intérêt de faire cette enquête ménages, en 2026-2027.

Je vous ai résumé ici, en 9 points l'avis de la Ville de Lyon :

- Réaliser rapidement le Plan local de mobilité de la Métropole ;
- Étudier l'évolution du fonctionnement des parcs-relais pour une utilisation la nuit. Aujourd'hui, ces parcs-relais sont libres une bonne partie de la nuit. L'idée serait d'essayer de transformer ces parcs-relais en stationnement résidents, la nuit ;
- Démarrer, dès que possible, la ligne LCO Tête d'Or-Écully ;
- Démarrer TEOL avec son extension vers Craponne ;
- Améliorer le T3 ;
- Améliorer le trafic ferroviaire ;
- Continuer à améliorer les TCL. Nous suivons cela régulièrement, avec Nadine et le SYTRAL. Nous souhaitons notamment que tous les bus du réseau terminent leur service après 23 heures, avec une attente maximale de 30 minutes. Cela nous tient particulièrement à cœur, au niveau du 5<sup>e</sup> arrondissement ;
- La prise en compte de Lyon 2030 ;
- La prise en compte des 10 lignes C les plus fortes pour l'évolution des règles de stationnement pour le PLU-H.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement cet avis de la Ville de Lyon sur le Plan de déplacement des mobilités du SYTRAL qui correspond à un territoire beaucoup plus grand que la Ville de Lyon.

[Laurence BUFFLIER](#) : Juste pour vous signaler que je m'abstiendrai. On prépare une intervention pour le Conseil Municipal. C'est en cours. Merci.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**  
**Le conseil émet un avis favorable.**  
**3 votes contre : Myriam BENCHARAA, Jean-Dominique DURAND et Ludovic FABRE.**  
**2 abstentions : Laurence BUFFLIER et Béatrice GAILLIOUT.**

---

**13 — 2025-39877-CMMA5-390 — Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au contrat de sous mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 33 rue Sœur Janin (5<sup>e</sup> arrondissement) au profit de l'association socio-culturelle du Point du Jour — EI n° 05301 — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial**

---

**Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette première délibération concerne le contrat de sous mise à disposition du local 33, rue Janin. Comme vous le savez, la Ville met à disposition ce local du 33, rue Janin pour le Centre social du Point du Jour. Cependant, comme vous le savez aussi, depuis 2017, la Direction des Sports met en place un dispositif qui s'appelle « Enform@Lyon ». Il y a une volonté commune avec ce nouveau mandat, de la délégation des Sports et de la délégation Santé, de développer la Maison Sport Santé avec des activités pour les personnes qui présentent des affections de longue durée ou des maladies chroniques, et qui peuvent bénéficier du sport sur ordonnance. Du coup, cet espace est nécessaire, le mercredi matin, pour le Sport Santé, et pour accueillir les personnes visées.

Il s'agit d'un dispositif gratuit pour les participants et je vous demande d'accueillir favorablement cet avenant pour que cet espace puisse servir, et ce pour toute l'année 2025.

Je crois que Sophia POPOFF veut ajouter quelque chose sur l'actualisation de la situation.

[Sophia POPOFF](#) : Je n'avais pas de délibération, et cela m'embêtait de pas pouvoir vous souhaiter une excellente année 2025.

Je voudrais vous dire qu'on a un espace Sport Santé qui ouvre sur le 5<sup>e</sup>, y compris avec cet avenant. Sur le 5<sup>e</sup>, on a un espace qui est multisite, comme on dit. Il y a aussi des créneaux qui ont lieu en mairie du 5<sup>e</sup>. Je remercie Gilles FAURE, notre cher Directeur Général des services qui a autorisé la Direction des Sports à ouvrir des temps de sport santé en mairie Locard. Il y l'espace 33 qui va ouvrir, et on a aussi des activités dans l'EHPAD de la Roseraie.

Je trouvais intéressant de dire que c'est ouvert à toutes les personnes qui peuvent être atteintes de maladies chroniques, qui ont des facteurs de risque de maladie ou qui sont en perte d'autonomie. Il faut juste une ordonnance de son médecin généraliste.

[Nadine GEORGEL](#) : Merci pour ces précisions et se réjouit de l'arrivée de tous ces points de sport santé.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**  
**Le conseil émet un avis favorable.**

---

**14 — 2025-39676-CMMA5-395 — Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de la participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon — Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial**

---

**Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY**

C'est une délibération classique que je vous présente chaque année. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement au FONJEP, le Fonds de coopération Jeunesse et Éducation Populaire. Lyon verse une participation financière pour les postes de direction des 12 MJC de Lyon. Pour 2025, le montant de ces subventions s'élève à 701 167 euros.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**15 — 2025-39675-CMMA5-398 — Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 14 294 100 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC — Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial**

---

**Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY**

Concernant ces subventions de fonctionnement, on n'attribue que 70 % du montant. Les 14 294 100 euros concernent 41 associations, 3 000 salariés, 530 administrateurs, les centres sociaux, les MJC, les Maisons de l'enfance, les centres sociaux. Cela concerne beaucoup de lieux chez nous, dans le 5<sup>e</sup>.

C'est une première tranche de versement, fixée à 70 % du total de la subvention de 2024. C'est l'application du principe de prudence en l'absence d'un budget définitif mais Julie NUBLAT-FAURE tient à soutenir l'ensemble de ces associations, et pour l'instant, il n'y a pas trop d'inquiétudes sur le versement de cette première subvention, à l'ensemble de ces structures.

Je vous demande de voter favorablement.

Je précise aussi concernant les propos concernant le fait que la piscine, la patinoire, coûtent cher, c'est faux. Pour les adeptes de la piscine Tony Bertrand, on peut quand même aller à la piscine cet hiver. Je voudrais savoir quelle ville est capable d'offrir cela. La patinoire pour une famille de quatre personnes, c'est 23 euros. Je pense que le prix des places de cinéma chez Pathé est beaucoup plus élevé. Pas de démagogie.

Nadine GEORGE : Je me permets également de me féliciter avec vous, de la très belle remontée du Centre social de Saint-Just. On y a tous passé du temps et de l'énergie. Bravo à eux, surtout.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**16 — 2025-36061-CMMA5-399 — Avis de la Ville de Lyon sur le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID) — Approbation du Document des orientations d'attribution (DOA), de la convention d'application relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux — Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux — Direction aménagement urbain**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

On va faire court parce que c'est un avis de la Ville de Lyon sur le Plan partenarial de la demande des demandeurs de logement social. En fait, pour être claire, la Ville, mais tous les échelons, la Métropole, les communes, les CCAS, les bailleurs sociaux — il y a des représentants ici —, Action Logement, les associations d'insertion par le logement et les autres, on a besoin de savoir qui sont les demandeurs de logements sociaux, de privilégier un certain nombre de personnes qui sont « classifiées » ou plutôt « labellisées » comme prioritaires, comme les personnes avec handicap ou celles qui attendent depuis assez longtemps. Le délai est anormalement long concernant la demande de logement social. J'attire votre attention, parce que c'est vraiment un enjeu social et politique énorme et cela ne s'arrêtera pas en 2026 — mais je sais que pour la plupart, vous le savez —, pour la Métropole, en 2023, on avait 84 000 demandeurs de logement social avec une réponse à 1 dossier sur 9. Ils appellent cela « Indice de pression ». Moi, je préfère dire 1 dossier sur 9. Sur Lyon, nous avons 37 600 demandeurs de logement social, et 1 sur 13 seulement obtiendra un logement. C'est assez dramatique. Il y a une tension croissante qui a encore augmenté en 2024.

Il y a un certain nombre de dispositifs intéressants sur la réflexion autour des loyers. Je croyais d'ailleurs qu'il y avait une tribune signée par Grégory DOUCET, dans Le Monde, il y a 48 heures, et par d'autres élus dont Éric PIOLLE de Grenoble. Il est évident que le montant des loyers, c'est une vraie question. Puis, l'objectif de mixité sociale et d'équilibre territorial et une attention particulière à certains demandeurs de mutation parce qu'on sait que c'est assez désespérant d'être locataire dans le logement social et d'attendre une réponse à une demande de mutation.

Je vous demande de voter favorablement sur ce plan partenarial.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**17 — 2025-39673-CMMA5-400 — Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances — Programmation initiale 2025 pour un montant total de 13 400 euros — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

Je vais aller encore plus vite parce que je pense qu'il n'y aura pas d'opposition. Je pense qu'on sera tous d'accord. On est souvent d'accord en unanimité sur un certain nombre de délibérations, et c'est assez heureux.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances. Je précise que ce sont des activités socioéducatives qui sont prévues pour les quartiers prioritaires. Pour nous, cela concerne le secteur Sœur Janin. Pour l'opérateur de cette opération, pour ceux qui la connaissent — et on est un certain nombre —, c'est la Fondation AJD, Amis du Jeudi et Dimanche, qui fait un travail remarquable sur le terrain pour les jeunes en difficulté de 11 à 18 ans. Je précise que ce n'est pas la seule, pour pas qu'on me dise que je veuille favoriser quiconque.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**18 — 2025-39674-CMMA5-401 — Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières — Programmation initiale 2025 pour un montant total de 31 700 euros — Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion — Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

Il s'agit d'une attribution de subvention de fonctionnement à diverses associations à caractère socioéducatif. Ce sont les chantiers loisirs pour les jeunes de 14 à 18 ans en difficulté ou les chantiers éducatifs pour les jeunes de 16 à 25 ans qui après, sont généralement suivis par des éducateurs prévention. C'est un peu plus difficile à porter. Ces chantiers permettent, pour les jeunes de 14 à 18 ans, soit de partir en vacances, de financer un départ en vacances, soit, pour les chantiers éducatifs, d'aider ces jeunes à faire un certain nombre de travail, parfois pour les bailleurs sociaux, mais pas uniquement. Ces chantiers sont portés par des MJC dont la MJC de Ménival dont on a déjà très positivement parlé, depuis ce début du conseil d'arrondissement.

Je vous demande donc de valider cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

Nadine GEORGEL : En l'absence de questions, nous avons épuisé l'ordre du jour et je vous souhaite une excellente fin soirée.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 21 heures 20.**